

Arrêté n°2022-03-17-24 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 64-65-66-67-68-69

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-24 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 64-65-66-67-68-69 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-24 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 64-65-66-67-68-69 – Collège B ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

- Monsieur Omar BENZAKOUR
- Madame Rossitza ATANASSOVA
- Monsieur Thierry BERGES
- Madame Christine BRAQUART-VARNIER
- Monsieur Bruno CONSTANTIN
- Madame Valérie CORONAS
- Monsieur Richard CORDAUX
- Madame Paule SEITE
- Monsieur Pierre COUTOS-THEVENOT
- Monsieur Jean-Francois FAIVRE
- Monsieur Frédéric GRANDJEAN
- Monsieur Yann HECHARD

Article 2 : Collège B

- Madame Marianne BENOIT-MARAND
- Monsieur Alexandre CREPIN
- Madame Fabienne DEDALDECHAMP
- Monsieur Sylvain LA CAMERA
- Madame Nadine DELIOT
- Monsieur Jean PECCOUD
- Madame Isabelle MARCADE
- Monsieur Matthieu REGNACQ
- Madame Laetitia PRESTOZ
- Monsieur Stéphane SEBILLE

- Madame Brigitte VANNIER
- Monsieur Julien VERDON

Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées ainsi que sa responsable administrative sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

